

Le CIRIDD, association loi 1901 reconnue d'intérêt général, fonctionne grâce au soutien de ses partenaires financiers mais également grâce aux adhésions de ses membres adhérents. En adhérant au CIRIDD, vous participez à une dynamique de promotion et de gestion du changement en faveur d'un développement durable.



Barème des cotisations pour 2020 :

- Personnes physiques : **50 €**
- Associations loi 1901 (non assujetties à la TVA) : **220 €**
- Personnes morales (entreprise, organisme, association, assujettis à la TVA) : **420 €**
- Membres bienfaiteurs : **1 600 €**

Organisme :

Représenté par (*Prénom, NOM*) :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Courriel :@.....

Règlement par chèque à l'ordre de : Association CIRIDD

Pour tout autre type de règlement, contactez nous au +33 (0)4 77 92 23 40

* La présente adhésion prend effet pour l'année civile en cours. Seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent voter à l'Assemblée Générale et prendre part aux activités du CIRIDD. A réception de ce formulaire et de votre paiement, une facture acquittée vous sera transmise.